

La classe externalisée (Unité d'Enseignement Externalisée)

Instruction n°DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016, Ministère des affaires sociales et de la santé.

Document de travail

Réalisation: 12/05/2018

Définition

Etablissement ou service médico-social



Convention



École, collège ou lycée...

Il s'agit d'une externalisation d'unités d'enseignement (UE) localisées jusqu'à là dans des établissements et services médico-sociaux (ESMS) vers des écoles ordinaires.



L'UEE est différente d'une ULIS car les enfants restent inscrits* dans le service ou l'établissement médico-social

* Inscription active

L'élève reste en inscription inactive dans son établissement de référence...

Missions



Les unités d'enseignement externalisées permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire.



La classe externalisée permet :

- La diversification du panel de l'offre de scolarisation
- L'accroissement du nombre d'heures de scolarisation des élèves scolarisés en ESMS
- L'intensification de la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social au bénéfice des enfants accompagnés.

Fonctionnement

Les transports sont organisés par l'ESMS



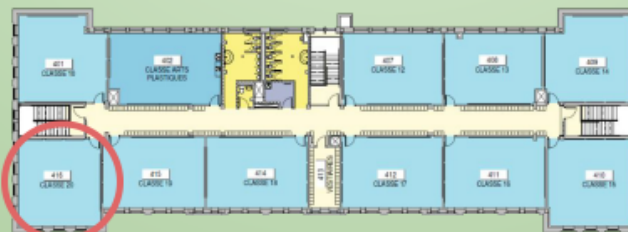
Un(e) enseignant(e) spécialisé(e)



Personnel de l'ESMS

A minima il y a présence d'un enseignant spécialisé et d'un professionnel éducatif durant toute la période de fonctionnement de l'UEE.

La classe externalisée dispose d'une classe (à minima)



La classe externalisée est définie sur un temps partiel ou complet dans l'école.



Des inclusions sont possibles dans les autres classes

Une deuxième salle peut être mise à la disposition, notamment afin de permettre la mise en œuvre des éventuels temps d'accompagnement médicaux ou paramédicaux.



Les récréations et la restauration (si elle est dans le projet conventionné) sont effectuées sur le même temps que les enfants de la même classe d'âge

Les professionnels non enseignants de l'établissement ou service médico-social peuvent intervenir dans l'établissement scolaire

L'AVS-co n'a pas vocation à exercer au sein d'une UE.